

SEANCE DU 02 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : MM. BINET, DELAMARE, MARGOT, Mmes LEREFAIT, DESTRUDEL, MM. JOUBERT, GOLFRIN.

Absents ou excusés : M. PETIT donne pouvoir à M. DELAMARE, Mme GUIDEMANN donne pouvoir à M. BINET, Mme REMMEAU, M. PETIT

Secrétaire de séance : Mme DESTRUDEL

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

N°6/2019 : Approbation du compte administratif 2018

Le conseil réuni sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur BINET, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

Celui-ci fait ressortir, **en section de fonctionnement** :

– un total de dépenses de 94 348,32 € et un total de recettes de 142 916,56 €. Le résultat de la section de fonctionnement se résume donc à un **excédent de 48 568,24 €**.

en section d'investissement :

– un total de dépenses de 6 832,27 € et un total de recettes de 58 706,56 €. Le résultat de la section d'investissement se résume donc à un **excédent de 51 874,29 €**.

Le compte administratif 2018 en conformité avec le compte de gestion du receveur est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

N°7/2019. Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal

– après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
- statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°08/2019 : Affectation du résultat 2018

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure :	39 254,67 €
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	19 743,13 €
Solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	12 619,62 €
Solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	28 825,11€

Restes à réaliser : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 48 568,24 € en recettes au compte 002 du budget.

N°09/2019 : Vote des taux d'imposition 2019

Le conseil municipal décide d'appliquer aux bases d'imposition communiquées par les services fiscaux les taux suivants :

Taxe d'habitation : 5,96 %

Taxe foncière (bâti) : 13,04 %

Taxe foncière (non bâti) : 33,49 %

N°10/2019 , Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2019, qui se présente comme suit :

Recettes d'investissement :	58 053, 29 €
Dépenses d'investissement :	21 777, 00 €
Recettes de fonctionnement :	146 679,24 €
Dépenses de fonctionnement :	126 088,00 €

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2019, tel qu'il vient de lui être présenté.

N°11/2019 , Destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le département a connu une forte expansion du frelon asiatique, face à cette situation et à tous les risques que cela engendre, le Conseil municipal après délibération, décide de participer à la prise en charge de la destruction, à hauteur de 30 Euro par nid.

Questions diverses

Des devis seront demandés pour la mise en place d'un système de vidéo surveillance aux abords de la plate-forme tri sélectif.

La demande de subvention provenant de l'association AM2R est rejetée, la commune n'étant pas concernée par l'épandage des boues provenant du site Agri-Energie.

M. BINET donne le compte-rendu de la réunion de la communauté de communes Roumois-Seine.